CARSO - LABORATOIRE SANTÉ ENVIRONNEMENT HYGIÈNE DE LYON

Laboratoire Agréé pour les analyses d'eaux par le Ministère de la Santé



Edité le : 26/06/2023

Rapport d'analyse Page 1 / 3

SAUR VALLEE DU RHONE

SYLVAIN FAURE

AGENCE GARD LOZERE 250 AVENUE FLEMING 30000 NIMES

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 3 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Les paramètres co-traités aux laboratoires BIOFAQ (Accréditation 1-1674 portée disponible sur www.cofrac.fr) sont identifiés par (**).

Identification dossier: LSE23-94456

Identification échantillon: LSE2306-43573-3 Analyse demandée par : ARS DT DU GARD

N° Analyse: 00168670 N° Prélèvement: 00167318

Nature: Eau à la production

Point de Surveillance : STATION DE CLAVELET LAUDUN Code PSV : 0000000434

Localisation exacte: ROBINET DEPART DISTRIBUTION LAUDUN ST VICTOR COSTE

Dept et commune : 30 LAUDUN-L'ARDOISE

Coordonnées GPS du point (x,y) X: 44,1118785300 **Y**: 4,6945611700

UGE: 2491 - AGGLOMERATION GARD RHODANIEN SAUR

Type d'eau: T1 - ESO A TURB <2 SORTIE PRODUCTION

Type de visite: P1 Type Analyse: P1 Motif du prélèvement: CS

Nom de l'exploitant : SAUR AGENCE NIMES-GARRIGUES

ZI SAINT CEZAIRE

AVENUE DU DR PLEMING

30000 NIMES

Nom de l'installation: STATION CLAVELET LAUDUN Type: TTP Code: 000399

Prélèvement : Prélevé le 22/06/2023 à 11h36 Réception au laboratoire le 22/06/2023 à 14h43

Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / CHAPEL Claire

Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation

humaine

Flaconnage CARSO-LSEHL

Traitement: CHLORE

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement.

Date de début d'analyse le 22/06/2023 à 14h43

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité	Références de Références de qualité
------------------------	-----------	--------	----------	--------	----	--------------------	-------------------------------------

CARSO-LSEHL

Rapport d'analyse Page 2 / 3

Edité le : 26/06/2023

Identification échantillon : LSE2306-43573-3 Destinataire : SAUR VALLEE DU RHONE

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité	Références de qualité		
Mesures sur le terrain										
Température de l'eau	11P1@	15.9	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3	0		25	5 #	
pH sur le terrain	11P1@	7.4	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523	1.0		6.5	9 #	
Chlore libre sur le terrain	11P1@	0.48	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2	0.03			#	
Chlore total sur le terrain	11P1@	0.48	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2	0.03			#	
Bioxyde de chlore	11P1@	N.M.	mg/l ClO2	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne M_EZ013	0.06				
Analyses microbiologiques Microorganismes aérobies	11P1@	<1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222	1			#	
à 36°C 44h (PCA) (**) Microorganismes aérobies	11P1@	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222	1			#	
à 22°C 68h (PCA) (**) Bactéries coliformes à 36°C (**)	11P1@	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 - version 2000	1			0 #	
Escherichia coli (**)	11P1@	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 - version 2000	1	0		#	
Entérocoques intestinaux (Streptocoques fécaux) (**)	11P1@	<1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 7899-2	1	0		#	
Caractéristiques organoleptiques Aspect de l'eau	S 11P1@	0	_	Analyse qualitative						
Odeur	11P1@	Chlore	_	Méthode qualitative						
Saveur	11P1@	Chlore		Méthode qualitative						
Couleur apparente (eau brute)	11P1@	< 5	mg/l Pt	Comparateurs	NF EN ISO 7887	5		15	5 #	
Couleur vraie (eau filtrée)	11P1@	< 5	mg/l Pt	Comparateurs	NF EN ISO 7887	5			#	
Couleur	11P1@	0	-	Qualitative						
Turbidité	11P1@	0.40	NFU	Néphélométrie	NF EN ISO 7027-1	0.10		:	2 #	
Analyses physicochimiques Analyses physicochimiques de ba	ase									
Conductivité électrique brute à 25°C	11P1@	562	μS/cm	Conductimétrie	NF EN 27888	50		200 1100	o #	
TAC (Titre alcalimétrique	11P1@	23.75	° f	Potentiométrie	NF EN ISO 9963-1				#	
complet) TH (Titre Hydrotimétrique)	11P1@	25.38	° f	Calcul à partir de Ca et Mg	Méthode interne M_EM144	0.06			#	
Carbone organique total (COT)	11P1@	0.76	mg/l C	Oxydation par voie humide et IR	NF EN 1484	0.2		:	2 #	
Cations										
Calcium dissous	11P1@	89.5	mg/l Ca++	ICP/AES après filtration	NF EN ISO 11885	0.1			#	
Magnésium dissous	11P1@	7.3	mg/I Mg++	ICP/AES après filtration	NF EN ISO 11885	0.05			#	
Ammonium		< 0.05	mg/l NH4+	Spectrophotométrie automatisée	Méthode interne	0.05		0.10	o #	
Anions					M_J077					
Chlorures	11P1@	20	mg/l CI-	Chromatographie ionique	NF EN ISO 10304-1	0.1		250	o #	
Sulfates	11P1@	27	mg/I SO4	Chromatographie ionique	NF EN ISO 10304-1	0.2		250	o #	
Nitrates	11P1@	3.5	mg/I NO3-	Flux continu (CFA)	NF EN ISO 13395	0.5	50		#	
Nitrites	11P1@	< 0.02	mg/I NO2-	Spectrophotométrie	NF EN 26777	0.02	0.10		#	
Métaux										
Fer total	11FETOT	< 10	μg/l Fe	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	10		200) #	

CARSO-LSEHL

Rapport d'analyse Page 3 / 3

Edité le : 26/06/2023

Identification échantillon: LSE2306-43573-3 Destinataire: SAUR VALLEE DU RHONE

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité	Références de qualité	
Manganèse total	11MNTOT	10	μg/l Mn	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	10		50	#

11P1@ ANALYSE (P1) EAU A LA PRODUCTION (ARS11-2020)

11MNTOT MANGANESE TOTAL (ARS11-2020)

11FETOT FER TOTAL (ARS11-2020)

Eau respectant les limites et références de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 et par les articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique pour les eaux de consommation humaine pour les paramètres analysés.

Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.

Afin de maintenir l'accréditation, le laboratoire peut s'appuyer de manière exceptionnelle sur une étude de stabilité interne pour certains paramètres.

Jerome CASTAREDE Ingénieur de Laboratoire

